



PREFET DE LA REUNION

Direction de la sécurité
de l'aviation civile
océan Indien

Saint-Denis, le **08 MARS 2019**

ARRETE N° 000150

**Modifiant la composition de la commission de sûreté
de l'aérodrome de Saint-Pierre Pierrefonds**

LE PRÉFET DE LA RÉUNION
chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'aviation civile, et notamment les articles R 217-1 à 217-5,

Vu le décret n° 2007-775 du 9 mai 2007, relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1500 du 24 juin 2004 portant création de la commission de sûreté de l'aérodrome de Saint-Pierre Pierrefonds et son annexe ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1649 du 4 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Lionel MONTOCCHIO directeur de la sécurité de l'Aviation civile océan Indien.

Considérant que la composition de la commission doit être renouvelée,

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'annexe à l'arrêté préfectoral n° 1500 du 24 juin 2004 portant création de la commission de sûreté de l'aérodrome de Saint-Pierre Pierrefonds est remplacée à la date du présent arrêté par la nouvelle annexe ci-jointe relative à la composition de la commission.

Article 2

L'arrêté préfectoral n° 550 du 23 juillet 2015 est abrogé.

Article 3

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont un exemplaire sera adressé à chacun des membres désignés.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de la sécurité de l'aviation civile
océan Indien,

Lionel MONTOCCHIO

**COMMISSION DE SURETE DE
L'AEROPORT DE SAINT-PIERRE-PIERREFONDS
annexe à l'arrêté préfectoral N° 000150 du 08 MARS 2019**

PRESIDENT
Lionel MONTOCCHIO
Directeur de la sécurité de l'aviation civile océan indien
Suppléant **Jacques BELLISSANT** Chef de division sûreté



